



EUROPEAN
ORGANIZATION
OF REGIONAL
AUDIT INSTITUTIONS



3ème séance:

Méthodes pratiques pour réaliser des audits environnementaux

Conférenciers:

Michael Waite

Nicolas Brunner

Anne Fikkan

Josep Maria Mallarach (modérateur)

La méthodologie employée par la Commission d'audit pour réaliser les audits de la gestion des ressources naturelles

Mick Waite
Auditeur de district
Commission d'audit des administrations locales

Dans le cadre de leurs audits annuels sur le bon emploi de l'argent, les agents de la Commission d'audit chargés du contrôle procèdent à une évaluation de l'utilisation et de la qualité de gestion des ressources naturelles de chaque organisation.

Cet exposé commence par une description des différents thèmes pris en compte dans le cadre de l'utilisation des ressources. Elle se poursuit en expliquant le rôle joué par la gestion des ressources naturelles dans l'évaluation globale, et ce que nous entendons par ressources naturelles.

Nous abordons également la méthodologie utilisée par les auditeurs et les principales questions qui se posent en matière de gestion des ressources naturelles. Dans le cadre de l'évaluation, les auditeurs sont tenus d'émettre des jugements et de donner des notes aux organismes contrôlés en fonction de leur niveau de performance. L'exposé présentera les données prises en compte par les auditeurs et montrera comment les différents niveaux de performance ont influencé les jugements finaux et les notes données.

La gestion des ressources naturelles a été évaluée pour la première fois par les auditeurs de la Commission d'audit lors de l'exercice 2008/09. Notre exposé comporte les conclusions pour cette première année, ainsi que certaines bonnes pratiques constatées par les auditeurs.



L'évaluation de la gestion locale des déchets ménagers en France : guide d'audit et indicateurs essentiels

Nicolas Brunner

Président

Chambre regionales des comptes de Languedoc-Roussillon

Une enquête nationale est actuellement conduite sur la gestion des déchets ménagers par les collectivités locales en France.

- Son objectif : évaluer la gestion locale des déchets ménagers en examinant notamment la bonne prise en compte des objectifs environnementaux définis par l'UE et au niveau national
- Elle associe 19 CRC
- 110 organismes sont contrôlés: 91 établissements de coopération intercommunale, 7 départements, 7 communes, 1 agence, 2 sociétés d'économie mixte
- L'enquête durera trois ans : en 2008: préparation / en 2009 : contrôles / en 2010: synthèse

La méthodologie de l'enquête repose sur les outils méthodologiques suivants :

- Une note d'orientation qui définit le questionnement préalable en 5 points :
 - Vérifier le respect des priorités communautaires et nationales
 - Évaluer le contenu des plans départementaux d'élimination des déchets
 - Examiner la maîtrise des coûts et des financements, l'optimisation des périmètres et de l'organisation
 - Vérifier la cohérence des moyens locaux vis à vis des objectifs annoncés (prévention, réduction, information du public)
 - Examiner le suivi des résultats obtenus par les collectivités
- 7 fiches de contrôle : elles rappellent les enjeux et déterminent les points essentiels à contrôler au sein des organismes concernés
- Un rapport-type indicatif : il reprend les principaux points à traiter lors du contrôle de chaque organisme pour faciliter la synthèse nationale
- 15 indicateurs à renseigner : leur caractère homogène permettra de constituer un référentiel national

Les premiers constats

- Ils font apparaître les effets du volontarisme environnemental en termes de valorisation des déchets, de résistance de l'opinion en matière d'installation des équipements de traitement, de coûts mais aussi de financements et de planification.
- Des risques spécifiques ont été détectés à travers les premiers audits :
 - Risques sur les prestations réalisées
 - Risques sur les montages juridiques
 - Risques techniques et économiques

Les audits environnementaux en Europe

**Anne Fikkan,
Directrice générale adjointe
Cour des comptes de Norvège**

Lors du congrès EUROSAI¹ qui s'est tenu à Cracovie en juin 2008, la Norvège a été désignée pour assurer la présidence du Groupe de travail sur l'audit environnemental. Ce dernier a pour objectif de promouvoir l'engagement des institutions supérieures de contrôle des finances publiques dans les audits environnementaux en Europe et d'encourager l'échange d'expériences dans ce domaine. Actuellement, le groupe compte 45 pays membres.

De nombreux audits environnementaux ont déjà été effectués et couvrent un large éventail de thèmes environnementaux et de méthodologies d'audit.

Les enjeux environnementaux sont transnationaux : en effet, ni la pollution, ni les cerfs ou les ours ne s'arrêtent aux frontières. Pour illustrer la façon de répondre à ces enjeux, nous allons prendre l'exemple de l'audit réalisé parallèlement par la Russie et la Norvège sur la gestion et le contrôle des ressources halieutiques en mer de Barents et en mer de Norvège.

La pêche non réglementée et illégale en mers de Barents et de Norvège et les enjeux posés aux autorités de pêche en matière de contrôle sont les principaux thèmes des débats de la commission mixte de pêche russo-norvégienne de ces dernières années. Bien que les parties ne soient pas encore parvenues à un accord sur l'ampleur de la pêche non réglementée et illégale, les autorités de pêche russes et norvégiennes reconnaissent qu'il s'agit d'un problème majeur.

La Cour des comptes de Russie et la Cour des comptes de Norvège ont donc réalisé un audit parallèle sur la gestion et le contrôle des ressources halieutiques en mer de Barents et en mer de Norvège en 2006/2007. A cette fin, les deux pays ont défini au préalable les questions et les critères généraux d'audit et ont rédigé leurs rapports sur le même modèle. Les deux rapports d'audit ont été réalisés séparément sur la base d'informations indépendantes. Un des aspects importants de cet audit parallèle a été de permettre une meilleure compréhension de l'autre partenaire. L'accent a donc été mis sur les descriptions détaillées de l'organisation et les méthodes de gestion de la pêche des deux pays.

Les deux institutions supérieures de contrôle ont convenu d'assurer le suivi de l'audit parallèle en 2008, 2009 et 2010 pour évaluer si les résultats obtenus contribuaient à une gestion plus efficace et efficiente des ressources biologiques marines partagées en mer de Barents et en mer de Norvège et si l'audit permettait de résoudre les problèmes de pêche illégale et de transbordement illégal dans ces zones maritimes.

¹ Organisation des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques de l'Europe - organisation indépendante et non politique créée pour promouvoir la coopération et favoriser l'échange d'idées, d'expériences et de techniques entre les membres.